

Département des
Pyrénées Orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 2 Décembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie-Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-François, TROTIN Sylvie, GUY Fernand, SERRIE Jean-Pierre, LAFRANCAISE Yolande, GONZALVEZ Colette, TEXTORIS Dominique, MARY Bernard, DARNER Marie, CAMPS Claude, COLMENERO Carole, CATHALA Jérôme, TREMOUILLE Arnaud, BEZAULT Alexandre, FERRER Lucy, TILLOIS Pierre, Monique MORELL, GRIEU Alain, LESIEUR Brigitte, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2020/08/09: Validation du nouvel organigramme de la commune

Matière : Ressources Humaines

Rapporteur : Madame le Maire

La commune de BOMPAS a engagé en 2015 une démarche de réorganisation et d'amélioration du fonctionnement des services, en bâtissant notamment un nouvel organigramme, se voulant clair et symbole de rigueur.

Cependant, tout comme le contexte de notre société actuelle, l'administration territoriale est en éternelle mouvance, et se doit d'être adaptable pour faire face aux enjeux à venir.

L'organigramme étant la traduction première de cette faculté d'adaptation, doit pouvoir être revu et modifié en fonction des différentes évolutions

Aussi, l'ossature de ce dernier, voté en 2015 est maintenue, mais certains changements, reflet de la réalité, doivent être opérés. Ainsi, il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

-La création d'un 5^{ème} Pôle au sein duquel les activités suivantes sont regroupées : Restauration scolaire, restaurant des personnes âgées, Parc Animalier, portage des repas, Régies Municipales, coursier, économat, missions qui, jusqu'à présent figuraient sous le pôle ressources.

Aussi, il est important en matière de gestion des ressources humaines, que ces différentes missions soient regroupées au sein d'un même pôle dirigé par un agent de catégorie B. Le nouvel organigramme vous est transmis en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 2 décembre 2020

Article 1 : **APPROUVE** le nouvel organigramme de la ville de BOMPAS joint à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que desus

Vote

Pour : 25

Contre

Abstention : 4 (M. MORELL, B. LESIEUR, A. GRIEU, C. LANGLAIS)

Pièce Annexes :

Organigramme de la commune

Pour extrait certifié conforme
Mme le Maire
Laurence AUSINA



